

Référence : C.N.120.2024.TREATIES-IX.3 (Notification dépositaire)

ACCORD PORTANT CRÉATION
DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DES VACCINS
NEW YORK, 28 OCTOBRE 1996

EL SALVADOR : ADHÉSION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 12 avril 2024.

L'Accord entrera en vigueur pour El Salvador le 1^{er} mai 2024 conformément au paragraphe 2 de son article VIII qui stipule :

Pour chaque État ou organisation intergouvernementale qui dépose un instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion après l'entrée en vigueur de cet Accord, cet Accord entrera en vigueur le premier jour du mois suivant la date du dépôt de l'instrument respectif.

Le 15 avril 2024

